



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT Etat de Vaud

Décès de Francis Reusser

Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud a appris avec une profonde tristesse le décès du réalisateur vaudois Francis Reusser. Personnalité incontournable du cinéma suisse, ce natif de Vevey aura marqué la culture du canton et le monde du 7e art. Des cinéastes romands de la génération de 68, il est celui qui aura su rompre dans le respect des anciens, nous invitant à en redécouvrir la modernité. On lui doit par exemple, l'adaptation pour l'écran de plusieurs ouvrages de Charles Ferdinand Ramuz. Avec sa disparition, le Canton perd un artiste qui a si bien su s'en faire le chantre.

Après une enfance difficile d'orphelin délinquant, Francis Reusser découvre la photographie à l'Ecole de Vevey avec Gertrude Fehr. Mais c'est le cinéma qui lui donne le moyen d'exprimer pleinement sa vision du monde et son engagement de gauche. Rebelle dans l'âme, cinéaste à la lucidité critique, travailleur acharné au parcours atypique et volontaire, il n'a pas toujours eu la reconnaissance qu'aurait mérité son talent de créateur. Grand directeur d'acteurs, il aura filmé avant tout le monde Nils Arestrup, Isabel Otero, Lucas Belvaux, Roland Amstutz ou Marion Cotillard. Alors déjà bien atteint dans sa santé, Francis Reusser a reçu en septembre 2019 le Grand Prix de la Fondation vaudoise pour la culture.

Dans sa riche filmographie, on retiendra notamment ses adaptations de Charles Ferdinand Ramuz comme *Derborence* (1985), César du meilleur film francophone ou *La Guerre dans le Haut Pays* (1998) qui a été en Sélection officielle à Berlin et en Sélection suisse pour l'Oscar du meilleur film étranger en 1999.

Au nom des autorités cantonales, le Conseil d'Etat tient à lui rendre hommage pour tout ce qu'il a apporté au Canton, à la culture de notre région et au rayonnement du cinéma suisse. Le gouvernement vaudois exprime ses sincères condoléances à la famille, aux proches et aux amis du disparu.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 10 avril 2020

